

Annexe aux comptes

Règles appliquées

Les comptes 2024 sont présentés conformément à la loi sur les finances communales (LFCo), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo), au règlement des finances (RFin) ainsi qu'aux directives reçues du Service des communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Les principes définis à l'article 4 LFCo sont appliqués, soit :

- légalité
- équilibre financier
- emploi économe des fonds
- priorité
- rentabilité
- gestion axée sur les résultats

Les comptes se composent des éléments suivants (art. 13 LFCo) :

- le bilan
- le compte de résultats
- le compte d'investissements
- le tableau des flux de trésorerie
- l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au modèle comptable harmonisé.

Présentation des comptes annuels

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Ils respectent les principes définis à l'article 40 LFCo, soit : annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité, clarté, fiabilité et neutralité.

La limite d'activation définie dans le Règlement des finances de l'AEGN est fixée à CHF 50'000.00.

Les capitaux de tiers et le patrimoine financier inscrits au bilan sont évalués à leur valeur nominale (art. 43 LFCo).

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation. Le Conseil d'Etat fixe les taux d'amortissement.

Taux d'amortissement appliqués

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants, conformément à la directive N° 4 du Service des communes (Scm) :

1403	Autres ouvrages de génie civil	3 %, soit 33,33 ans
1406	Autres immobilisations corporelles	5 %, soit 20 ans

Etat du capital propre au 31.12.2024

29	Capital propre	CHF 790 629.79
29900.00	Résultat annuel	CHF 92 869.21
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	CHF 697 760.58

Tableau des provisions

Une provision de CHF 14'953.70 a été créée afin de couvrir les jours de vacances non-pris ainsi que les heures supplémentaires à payer. Ce montant a été reporté sur l'exercice 2025.

Tableau des participations et des garanties

Néant

Tableau des immobilisations

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Durée d'utilisation / d'amortissement totale	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur au bilan au 01.01.2024	Amortissement annuel planifié 2024	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			6 772 960.21		2 384 319.22	4 340 322.30	298 039.90				4 090 601.09
1403	Autres ouvrages de génie civil		1 958 216.51		458 421.62	1 451 476.20	57 302.70	0.00			1 442 492.19
14032.00	Agrandissement STEP	2015	1 909 897.82	33.30	458 421.62	1 451 476.20	57 302.70	0.00	0.00	0.00	1 394 173.50
14032.10	Collecteur Neirigue - travaux de chemisage	2024	48 318.69	50.00	0.00	0.00	0.00				48 318.69
1406	Biens meubles		4 814 743.70		1 925 897.60	2 888 846.10	240 737.20	0.00			2 648 108.90
14062.00	Installations techniques	2015	4 814 743.70	20.00	1 925 897.60	2 888 846.10	240 737.20				2 648 108.90

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers ne sont pas pertinents pour les associations de communes. Ils ne sont par conséquent pas calculés.